

S'feld' Blatt



Lettre d'information de la commune de Feldbach n°5 Février-mars 2021



L'étagère aux bouquins

Le projet s'est construit sur l'idée du partage et des échanges désintéressés, autour des livres, en profitant de l'espace inutilisé à l'entrée de la Mairie. J'avais proposé une planche et trois équerres métalliques. Le résultat final a une toute autre allure ! Caroline a pris le chantier en main avec enthousiasme et créativité. Elle a initié et suivi les différentes étapes du chantier, de la première esquisse jusqu'à la livraison finale, en bonne collaboration avec notre ouvrier communal. Un grand MERCI. Ce nouvel espace est le vôtre, faites-le vivre ! Les livres de l'étagère aux



Les dons en livres sont acceptés et même encouragés (récents et en bon état). Plutôt que d'être oubliés au fond d'une de vos armoires, ces livres vivront alors leur propre aventure et auront la chance de rencontrer des amateurs, occasionnels ou confirmés, de lecture. Les dons peuvent être déposés en Mairie ou simplement devant l'étagère. Nous nous chargerons de les trier et de les ranger.

bouquins sont en quête de lectrices et de lecteurs. Ils veulent passer de mains en mains, voyager entre les maisons, se balader dans votre sac et vous transporter dans d'autres univers. Le principe est simple : « Emprunte-moi, Lis-moi et Ramène-moi ! ». C'est possible tous les jours, de 8 h à 18 h (20 h hors couvre feu), pour une heure, pour une journée, pour une semaine ou même pour un mois ! S.R.

Cadeau des Aînés En raison de la crise sanitaire actuelle, la Municipalité avait décidé de ne pas organiser le traditionnel repas des Aînés en janvier 2021. L'alternative d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 20.-€, sans inscription préalable à tous les concernés, a donc été privilégiée. Une initiative qui se voulait aussi marque d'un soutien à notre restaurateur local. Les quelques MERCI reçus en Mairie ont montré que l'action a été appréciée. Le Conseil Municipal avait également décidé de modifier le droit de l'attribution en augmentant l'âge à 65 ans.



Transports des aînés vers le centre de vaccination d'Altkirch

La Communauté de Communes Sundgau invite les communes à communiquer sur la gratuité du service d'Aide à la Mobilité pour l'acheminement des personnes de plus de 75 ans vers le centre de vaccination à la salle de La Palestre à Altkirch. Ce service est mis en œuvre par le transporteur MOVEO qui peut être contacté directement sans enregistrement au préalable à la CC Sundgau, ni enregistrement sur la plate forme DOCTOLIB.

Procédure : Appeler directement les transports MOVEO au 09.82.55.00.30 ou envoyer un e-mail à contact@moveo.online. Le jour et l'heure de rendez-vous pour la 1ère et la 2ème injection au centre

de vaccination à Altkirch seront communiqués par MOVEO. MOVEO fixera l'heure de rendez-vous à domicile pour une prise en charge à l'heure au centre de vaccination. Le temps estimé sur place est de maximum 1 heure avant le retour au domicile. **Plus d'informations sur le site internet :** Transport vers les centres de vaccination (cc-sundgau.fr)



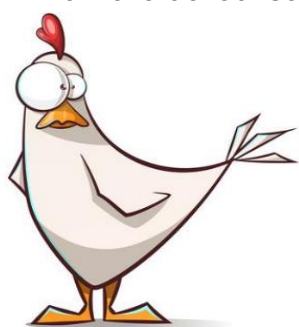
Le mot du maire

Voilà notre premier S'Feld'blatt de l'année 2021. Je souhaite qu'il vous trouve toutes et tous en bonne santé. Le printemps semble commencer à s'installer et nous laisse espérer et croire que des jours meilleurs sont à venir.

L'équipe municipale, ensemble, continue à s'investir dans les différents dossiers de la Commune. Certains démarrent, d'autres sont en cours, certains se terminent, d'autres encore apparaissent ou se rajoutent. Des études sont en cours, pour le Pont de la rue de l'église, pour la Sécurisation des axes routiers et pour la structure de la Halle des Fêtes. Des devis et recherche de financements publics ont été réalisés pour la réfection du parvis de l'église, et pour la pose de candélabres dans la rue des Jardins et des Merles. Nous réfléchissons également au reboisement de certaines parcelles forestières. Le projet de la digue de retenue des eaux est sur les rails. La gestion du quotidien, et ses imprévus, chaudière communale en panne, gasoil gelé dans le tracteur, feu dans la benne à déchets verts, etc...fait que nous ne nous ennuyons pas ! Une partie de l'équipe a pris en main le tri, le classement et l'archivage des documents administratifs. C'est un travail long mais nécessaire. Nous avançons, avec volonté, dialogue, patience et écoute, pour l'avenir de FELDBACH. Bonne lecture. Portez-vous bien. **Sylvie RENGHER**



Grippe aviaire C'est l'autre épidémie du moment. Le virus de la grippe aviaire touche toutes les espèces de volailles. Il est utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont «*détenus en permanence à l'intérieur de locaux*», est obligatoire et particulièrement indispensable en période d'épidémie de grippe aviaire. Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, «*la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune*». Sont concernés tous les «*détenteurs non commerciaux*» de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Vous êtes donc priés, même si vous ne possédez que deux poules élevées en plein air de venir en mairie pour remplir le formulaire Cerfa (15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la mairie.



Cette obligation a été fixée par l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire.

Les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, doivent mettre en place les mesures suivantes :

- confiner les volailles ou mettre des filets de protection sur la basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne des animaux ;
- protéger le stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de la basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination et des règles de compostage des fientes et fumiers sont à respecter ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé (ne pas utiliser d'eau de surface).

Pour en savoir plus : www.agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire

Masques En avril 2020, la Commune de Feldbach avait fait l'acquisition de 200 masques à usage unique (110.-€) et 500 masques réutilisables en tissu (1 318.75€). Fin janvier, la contribution financière de l'Etat d'un montant de 555.-€ a été versée. Elle correspond à 0.275€ par masque à

usage unique et 1.-€ par masque réutilisable.

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal

du 24 février 2021

Approbation du Programme d'actions de l'ONF pour 2021 Les travaux sylvicoles de dégagement manuel des régénérations naturelles, d'entretien des accotements et talus et les travaux divers de traitement des lots de bois de chauffage sont validés. Les travaux d'empierrement d'une route forestière sont refusés car considérés comme non prioritaires.

Travaux 2021 Les devis établis par la Société EIFFAGE pour la rue des Vergers pour les luminaires et l'enrobé ont été validés. Des demandes de devis et recherches de financement sont en cours pour d'autres projets : la pose des luminaires rue des Jardins et rue des Merles, la réfection du parvis de l'église, le remplacement du tracteur communal, une étude pour une nouvelle chaudière et une étude de sécurité routière. Les études structurelles de la Halle des Fêtes et du Pont de l'église sont en cours.

Frais scolaires Les conseillers refusent de prendre en charge la participation financière demandée par la commune de Waldighoffen pour l'accueil de 2 élèves de Feldbach au titre de l'année scolaire 2019/2020 et pour les années à venir. Pour rappel, le Syndicat Scolaire de notre RPI ne facture pas de frais pour les élèves venant d'autres communes.

Autres points

Contentieux Oberegarten (26/03/2019) Un mémoire de désistement a été déposé en date du 22/01/2021 par Jaegy Frédéric auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Le TA a enregistré ce désistement par ordonnance du 19/02/2021. Les frais d'avocat, engagés par la Commune de Feldbach, d'un montant de 4 560.-€, ont été pris en charge à 90% par l'assurance protection Juridique, malgré la déclaration tardive du sinistre effectuée en date 16/07/2020.

Conseil d'école du 09/02/2021, les 109 élèves du RPI se répartissent sur 5 classes, 3 à Riespach (1 maternelle et 2 CM1-CM2) et 2 à Bisel (CP-CE1-CE2). Une baisse d'effectif est prévue pour la prochaine rentrée.

Concours « Les Rubans du Patrimoine » Ce concours, organisé par la Fédération Française du Bâtiment s'adresse aux communes et intercommunalités ayant réalisé des travaux de restructuration du patrimoine bâti, présentant un intérêt technique ou culturel, entrepris et terminés entre janvier 2018 et décembre 2020. Un dossier de candidature a été remis pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église.

Chaudière communale copeaux Elle a été en panne 2 fois cet hiver. A la mi-janvier, la vis du brûleur a été remplacée par les Ets BILGER (coût : 777.36€). A la fin janvier, l'écluse et le moteur du brûleur ont cassé à leur tour. Cette réparation reste à réaliser par les Ets BILGER (coût : 3 044.04€) et dans l'intervalle la pièce a été réparée provisoirement et remise en place par notre ouvrier communal. Durant ces périodes de panne, c'est la chaudière fioul qui alimente à 100% le réseau de chaleur.

Logement Presbytère Le chauffe-eau du logement droit a été changé en date du 27/01/2021 par les Ets MISSLIN pour un montant de 1 631.80€.

Secrétariat de mairie Myriam Killian a signifié sa démission du poste occupé. Elle a saisi l'opportunité d'un poste à temps complet sur la Commune de Hirtzbach où elle exerce déjà à mi-temps. Elle quittera ses fonctions à Feldbach en date du 1^{er} juin prochain. Un recrutement pour son remplacement va démarrer.

Travaux rue du fossé Ces travaux de terrassement et d'évacuation de gravats étaient nécessaires. Ces dernières années, différents tas de gravats et autres avaient déposés illégalement. La végétation, et notamment les ronces et orties avaient pris l'avantage et menaçaient de plus en plus d'empiéter sur les parcelles voisines. Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal avait décidé de confier ces travaux à l'ETA KESSLER pour un montant de 936.-€ TTC. Nous avons profité de la présence des engins de chantier pour boucher le trou à la jonction entre la rue des vergers et la rue du fossé. Quelques 8 m3 de cailloux pour un montant de 91.75€ auront suffi (+165.60€ de mise en œuvre).



Point Urbanisme L'instruction des autorisations du droit des sols concerne l'ensemble des demandes d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de lotir, etc. Depuis 2015, dans le cadre de la loi ALUR, et par suite de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau à Altkirch est devenu le centre instructeur des autorisations d'urbanisme délégué pour la Commune de Feldbach.

Cette prestation est payante. Elle est composée d'une part fixe établie à 3.-€ par habitant et d'une part variable en fonction du nombre de dossiers déposés. Pour 2020, la part fixe s'est élevée à 1 356.-€ (452 x 3.-€) et la part variable à 1 330.-€ (selon détail ci-dessous), soit un total

Détail de la facturation de la mission ADS pour l'année 2020

Feldbach		Mairie 2, rue de Heimersdorf 68640 FELDBACH				
Type d'acte	CUa et CUb	DP et DPLT	PA / PA Modif	PC, Pc modif / PC prorogation et transfert	PD	Remarques
Nombre d'actes	12	10	1	6	0	
Coût par acte	35 €	35 €	140 €	70 €	10 €	
Coût par type d'acte	420 €	350 €	140 €	420 €	0 €	
Coût total	1 330 €					

de 2 686.-€.

Rappel : Feldbach n'ayant pas transformé son **Plan d'Occupation des Sols (POS)** en **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** dans les délais impartis, ce sont les dispositions du **Règlement National d'Urbanisme (RNU)**, droit commun, qui s'appliquent depuis 2017 sur le territoire de la Commune. Avec des conséquences importantes, tant sur la réglementation applicable que sur les pouvoirs du maire ; un peu comme si l'État « reprenait la main » sur l'urbanisme communal. En effet, le droit de préemption urbain est caduc et les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties déjà urbanisées de la commune. Les autorisations bien que délivrées par le Maire de la Commune, le sont au nom de l'État, le Maire agit dès lors en tant qu'agent de l'État (et pas de la commune).

La procédure de transformation avortée a également eu un impact financier important, puisque sur les années 2014 à 2016, ce sont 36 292.12€ qui ont été dépensés par la Commune.

Broyage copeaux pour la Chaufferie Communale



Les tas de bois stockés au bout du sentier de la promenade, vers la route de Heimersdorf, ont été valorisés début janvier. A l'aide d'une énorme pince, la Société AGRIVALOR a passé ces troncs issus de la forêt communale dans un broyeur pour les transformer en copeaux. Les troncs ont été engloutis dans un tambour aux énormes dents, le tout dans un grand fracas. Les copeaux ont ensuite été déversés dans la benne accrochée au tracteur et évacués directement vers la Chaufferie Communale. Au final 245 m3 de copeaux, pour un coût total de 2 640.-€ TTC.



Cette partie de chemin avait déjà souffert lors des passages des engins de bûcheronnage et de débardage, et encore lors des travaux de broyage. Une remise en état a été entreprise par la mise en place d'environ 12 m3 de cailloux en concassé pour un coût de 1 43.34€ TTC (mise en œuvre non facturée).



Réparations réseaux Eau et Assainissement La Communauté de Communes Sundgau a renouvelé les marchés de réparations urgentes ou programmées sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Pour Feldbach, l'entreprise ENCE est en charge de l'exécution de ce marché depuis le 01/01/2021 sous la responsabilité du pôle eau potable et assainissement. Ce marché sera d'une durée d'une année renouvelable deux fois pour une année, soit au maximum jusqu'au 31/12/2023. Un arrêté permanent a été établi afin de faciliter les interventions urgentes de nuit ou de jour. Deux interventions ont déjà eu lieu en ce début d'année, rue de Riespach et rue des Prés.



Sortie en Forêt

Dimanche 24 janvier, l'ensemble du Conseil Municipal a fait une sortie en forêt communale. Le départ a été donné devant le grand étang dit « Bachwaldweier » et le groupe s'est rendu jusqu'à la parcelle forestière n°1, en passant devant les parcelles n°5, 6 et 7. L'objectif de cette balade a été de prendre connaissance, de visu, d'une part des lots de perches proposés à la vente et d'autre part des travaux d'exploitation proposés par l'ONF pour l'année 2021 et notamment ceux de la création d'un chemin forestier. Il a été décidé de ne pas donner une suite favorable aux travaux proposés concernant ce chemin. Une prochaine sortie pour visiter les autres parcelles sera organisée ultérieurement.

Benne à déchets verts

Durant le mois de janvier, 3 départs d'incendie se sont déclenchés dans la benne à déchets verts. La cause : des cendres chaudes. Avant de jeter vos cendres il faut d'abord vous assurer qu'elles soient froides, autrement de la fumée pourrait apparaître, voire des flammes. Les cendres doivent être laissées à refroidir au minimum pendant 48 heures, dans un seau à cendres.

Info : depuis le 1^{er} janvier, les cendres, froides, peuvent être jetées dans votre bac à bio-déchets.

Rappelons également que films et sacs plastiques, objets métalliques, gravats et terre ne sont pas à déposer dans la benne à déchets verts !



Collecte des déchets

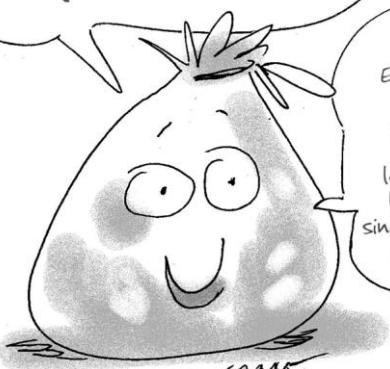
Depuis le 1^{er} Janvier 2021, le service déchets de la Communauté de Communes du Sundgau a harmonisé ses modes de collecte sur tout son territoire. Il y a trois grands changements pour les habitants de Feldbach : trier à plus grande échelle tous les emballages afin de diminuer la quantité des ordures ménagères, la collecte des bio-déchets en porte-à-porte, et la levée le vendredi après-midi. En pratique : Dans les sacs jaunes vous pouvez à présent mettre tous les films plastiques qui couvrent vos aliments, tous vos emballages, et même vos pots de yaourt vides. Concernant les cartons, évitez d'en entasser une grande quantité et trop « serrés » car c'est problématique dans les centres de tri. Et enfin, le jour de la levée et surtout les jours de grand vent, merci de veiller à bien nouer vos sacs jaunes afin d'éviter un éparpillement des déchets sur la voie publique.

Concernant la tarification :

La part fixe forfaitaire unique sera désormais de 88 euros par semestre quelle que soit la composition

J'avale les cartons, papiers, journaux, magazines, emballages papiers et plastiques, films plastique, barquettes, pots de yaourts, bouchons métal et plastique, bouteilles et bidons en plastique, boîtes de conserve... pas besoin de les laver, juste les vider !

Et bien sûr, évitez d'écraser les objets les uns dans les autres, sinon pas de tri possible !



du foyer. Cette part prend en compte les collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire, ainsi que l'accès à la déchetterie dans la limite de 18 passages par an.

Une part variable se rajoute, et correspond à la collecte du bac des ordures ménagères, selon son volume. Il doit être présenté au minimum une fois par semestre mais il est vivement conseillé de ne le présenter que lorsqu'il est plein. **D.M**

Pour toute information complémentaire ou contact, consultez le site : **www.cc-sundgau.fr**

La cohabitation des usagers de la Nature

Nombreux sont les amoureux de la nature... sentiment encore renforcé depuis la crise sanitaire. Mais chacun l'apprécie à sa façon, chacun la vit à travers sa passion : randonnée pédestre, vélo, running, véhicule motorisé ou chasse. Ce sont autant de pratiques qui peuvent parfois mener à des incompréhensions voire des conflits d'usage. Pourtant, et simplement, il ne peut y avoir qu'un seul mot d'ordre : RESPECT et COHABITATION. Il faut apprendre à concilier les droits et les devoirs de chacun.

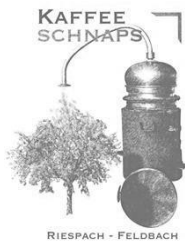
Pour rappel : le montant annuel encaissé par la Commune pour la location de la chasse communale s'élève à 4 704.-€, et représente ainsi un pourcentage non négligeable des recettes de fonctionnement. Il permet de financer la dépense obligatoire en Alsace-Moselle de la CAAA, Caisse d'Assurance Accidents Agricoles qui couvre les accidents du travail, les maladies professionnelles et les indemnités maladie des chefs d'exploitation, de leurs conjoints et de leurs personnels relevant du régime des assurances sociales agricoles.



Bon à savoir : les fédérations départementales des chasseurs sont présumées responsables des dégâts de culture et doivent indemniser les agriculteurs. Au niveau national, certaines fédérations n'arrivent plus à faire face aux demandes d'indemnisation. Chasseurs, agriculteurs et forestiers s'accordent désormais sur le fait que les sangliers sont en surnombre et qu'il faut réguler leur population.

Pourquoi ce surnombre ? Suite à une forte régression des populations de grands ongulés, des actions visant à augmenter leur population avaient été mises en place dans les années 1980. Elles ont porté leurs fruits ! La baisse du nombre de chasseurs et des hivers doux facilitant la survie des petits ont aussi contribué à ce développement exponentiel. Le principal moyen de régulation est la chasse, ouverte de septembre à fin février dans

la plupart des départements ; elle peut aussi être anticipée, à partir de juin voire plus tôt, ou encore prolongée jusqu'à fin mars. **S.R.**



Association Kaffee-Schnaps

Toujours très active l'équipe de l'association s'investit au gré des saisons pour faire prospérer et embellir notre verger. Il est prévu de planter différentes sortes de variétés anciennes dont les greffes ont été sélectionnées par nos soins. Un magnifique hôtel à insectes a été installé, conçu et réalisé par les mains expertes de Bernard. Désormais les insectes auxiliaires ont aussi droit à un hôtel c'est-à-dire des abris destinés à les attirer, les retenir et leur offrir un gîte leur permettant de se reproduire : un précieux allié pour lutter contre les parasites des arbres fruitiers. Ainsi va la vie de notre verger dans toute sa splendeur. Pour toute information et devenir membre de l'association veuillez contacter le Président Philippe HARTMANN au 03.89.07.97.74 ou par mail philippe.hartmann0349@orange.fr



Conseil de Fabrique de l'Eglise Grand merci

Le conseil de fabrique de l'Eglise de Feldbach a lancé en ce début d'année un appel aux dons pour l'Eglise. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé, pour les portes qui se sont ouvertes et pour le soutien moral aux bénévoles qui démarchaient les maisonnières. Avec notre gratitude, prenez bien soin de vous.

Notre Eglise romane a été retenue pour participer au **Chemin d'Art Sacré**. Le 22 juin 2021 à 18h est organisé le vernissage de l'exposition organisée par Madame Frédérique Rouquette. Vous êtes tous cordialement invités à visiter cette exposition. Veuillez le noter dans vos agendas.



Naissances 2020

BLENNER Arthur, né le 13 juillet 2020 à Mulhouse (68)

fil de Sébastien BLENNER et de Karen née FELLER

CEREJA Lily-Rose Louisa Alexandra, née le 09 juillet 2020 à Mulhouse (68)

filles de Jean-Philippe CEREJA et de Alexandra née HOLTZWARTH

Mariage

Corinne WITTIG et Bertrand GASSER
se sont dit « Oui » le 12 février 2021.

Vive les mariés
et bonne route
ensemble !



Grands anniversaires à souhaiter au cours de cette année 2021 !

Boyer Louis né le 08 janvier 1933, 88 ans

Neuenschwander née Godinat Pierrette, née le 10 janvier 1940, 81 ans

Flota née Vetter Marie-Louise née le 25 février 1940, 81 ans

Bloch Bernard né le 18 mars 1938, 83 ans

Rauser Fernand né le 18 mars 1938, 83 ans

Maklhof née Litzler Anne née le 12 avril 1941, 80 ans

Linder Richard né le 19 août 1941, 80 ans

Emmelin Lucien né le 16 septembre 1940, 81 ans

Neuenschwander Marcel né le 26 septembre 1935, 86 ans

Oberli née Richard Irène née le 06 juin 1936, 85 ans

Jaegy née Reinhart Maria née le 25 novembre 1931, 90 ans

Dattler Antoine né le 22 décembre 1941, 80 ans

Décès 2020

M. Paul FLOTA, à l'âge de 78 ans (né le 15.06.1941) décédé le 06 janvier 2020 à Altkirch .

M. Abraham OBERLI, à l'âge de 86 ans (né le 22.08.1933) décédé le 16 mars 2020 à Feldbach.

Mme Madeleine BOEGLIN née BURGER, à l'âge de 92 ans (née le 16.07.1927)

décédée le 1^{er} avril 2020 à Sierentz.

M. Joseph JAEGLY, à l'âge de 98 ans (né le 05.02.1922) décédé le 25 octobre 2020 à Seppois-le-Bas.

Mme Marguerite LOTT née ORTSCHIED, 7 jours avant son 88ème anniversaire (née le 08.02.1932) décédée le 1er février 2020 à Bouxwiller.

Don du sang La collecte organisée à Riespach le 16 décembre 2020 a permis d'accueillir 47 donneurs de sang. Un grand MERCI.

La prochaine collecte aura lieu à Feldbach le 17 mars 2021 de 16h30 à 19h30 ! Réservez cette date dans vos agendas !

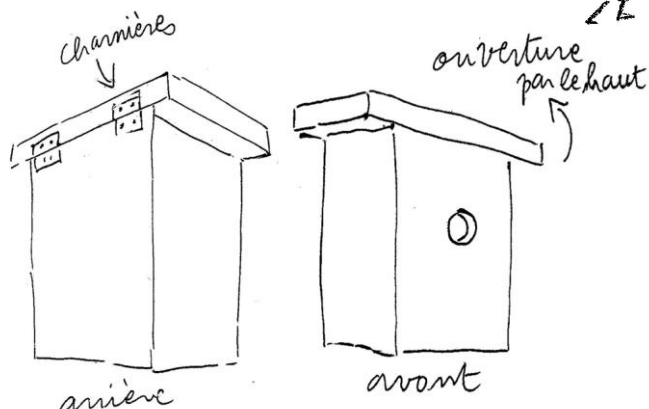


Récolte de photos Voici une vieille carte de vœux ... en vue de l'organisation d'une exposition retraçant les différentes étapes de restauration de notre monument, nous commençons à réunir les vieilles photos en votre possession. Nous pourrions ainsi les scanner et les réutiliser. L'église doit apparaître sur ces photos, peu importe l'époque, mais plus c'est vieux, mieux c'est ! Soit des photos de la restauration de 1975, soit avant, soit après lors de fêtes, nous ferons le tri. Merci d'avance de votre participation. Vous pouvez envoyer vos photos à mairiedefeldbach@wanadoo.fr ou jaegy.caroline@yahoo.fr

Nichoir Christophe, notre ouvrier communal, a offert à la commune un joli nichoir vert. Il est accroché sur l'arbre de la reconnaissance situé sur le parking de l'église. Merci à lui !

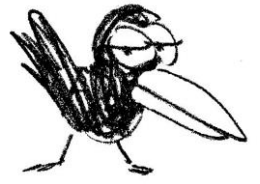
N'hésitez pas, vous aussi, à fabriquer un nichoir. les oiseaux se font plus rares dans nos campagnes, à nous de les protéger et de leur créer un nid douillet ! Pour ceux qui auraient déjà un nichoir dans leur jardin il est préconisé de les nettoyer chaque automne. Période transitoire où personne n'occupe les lieux, en effet en hiver il peut servir de refuge aux bourdons et autres insectes.

Ci-dessous un plan de nichoir, mais vous trouverez toutes sortes de formes sur internet ou dans votre imaginaire. L'essentiel est de respecter la taille du trou d'entrée, environ 3,2 cm de diamètre pour les petits oiseaux tels que mésanges, chardonnerets... Bon bricolage ! C.J



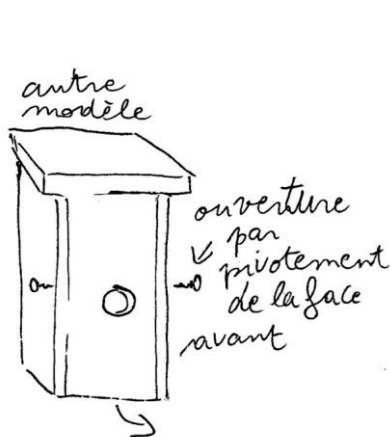
Un peu d'alsacien...

Dr Kràpp un dr Fuchs



D'r kràpp uf'm a bàim
 Hebt em schnàbel a räs
 Dr fuchs atzogua wum gestank
 Sagt'em ungafeer dia Prätig
Hé, bouchour dü, dr Kràpp !
Besch dü schén, un wia ? Schéner às schén !
Ona liaga, wen dina Sproch
Klir esch às dina Fadara
Besch dr schenchta wu àlla dia do wona
 Wàs ? Dr Kràpp ech faïmol gleckglick worta
 Un fer dzaigua sina schena schtem
 màcht ar si schnàbel gross üf un lost si asa keïa
 Dr Fuchs schnäp'en und sàgt : *Mie lieber Kràpp*
Lär às da wu flàdiert
labt numa waga èber en lost
Di lektion geltet scho a räs, net ?
 Dr Kràpp schamt'sie, un wia !
 Ferschprecht, àber, d'schbot, às'r nia me dr'i tàpt !

Les fables de Jean de la Fontaine, 1668



Rébus



.....Hor
 aires de la mairie, le mardi de 16 h 45 à 18 h 45 et le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 **en respectant les gestes barrières et port du masque obligatoire**. Mme le Maire et les Adjointes reçoivent uniquement sur rendez-vous. Tel : 03.89.25.80.55.

Courriel : mairiedefeldbach@wanadoo.fr Site internet : <http://www.feldbach.fr/> S'feld blätt n°5 février-mars 2021 réalisé par la commission Communication textes Sylvie Renger, Dominique Médus, Caroline Jaegy. Rébus Myriam Vetter, solution du rébus : « L'oiseau qui chante ne fait pas son nid » Mise en page et dessins Caroline Jaegy.